



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250930-202509D0051-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

K202509D0051

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
30 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents :
Votants : 26

Date de la convocation :
24 Septembre 2025

Domaine Commande publique
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 30 septembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON – C. VALET- J. BERTHET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN

- L. VIOLA – F. JANET - V. PEYROL - I. VAURES – C. SEMINARA – S. GUEDON - J. LIENHARDT – F. CANARD - S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN

E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET

M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. VENET a donné pouvoir à J.BERTHET

S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON

J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET

S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON

D. SEBAL a donné pouvoir à V.PEYROL

M. M. BIELOKOPYTOFF se déporte et quitte la salle

TRAVAUX D'EXTENSION DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL COLIBRI

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et ses articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14

Vu le montant estimé du marché ;

Vu les critères d'attribution ;

La Commune de Villars les Dombes a souhaité créer une extension du Centre Social Colibri afin d'offrir à cette structure une superficie et organisation spatiale adaptées à ses besoins. Le projet comporte une phase d'extension, une phase de démolition reconstruction, et une phase de réhabilitation énergétique de l'existant.

Le marché a été lancé le 9 Juillet 2025 selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique .

Les publications ont eu lieu sur :

- Le profil acheteur de la Commune : le 9 Juillet 2025
- Le Progrès : 15 Juillet 2025
- BOAMP : 9 Juillet 2025
- Affichage le 9 Juillet 2025

Le montant estimé des travaux est de 3 031 300 € HT et composé de 18 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	DESAMIANTAGE - PLOMB
02	CURAGE -DEMOLITION
03	GROS OEUVRE
04	STRUCTURE BOIS MOB - BARDAGES - CHARPENTE - COUVERTURE
05	ETANCHEITE
06	FACADES EN ENDUIT
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS
08	SERRURERIE - METALLERIE
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
10	PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE - NETTOYAGE

11	CARRELAGE ET FAIENCE
12	SOLS SOUPLES
13	ASCENSEUR
14	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION
15	ELECTRICITE CFO & CFA
16	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
17	VOIRIE RESEAUX DIVERS
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS

La date de réception des offres étaient fixées au 6 Août 2025 à 17h.

291 dossiers ont été retirés. 75 dossiers ont été déposés dont 5 en double. 70 offres ont donc été analysées

Répartition des offres

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nombres d'offres</i>
01	DESAMIANTAGE - PLOMB	6
02	CURAGE -DEMOLITION	6
03	GROS OEUVRE	4
04	STRUCTURE BOIS MOB - BARDAGES - CHARPENTE - COUVERTURE	2
05	ETANCHEITE	2
06	FACADES EN ENDUIT	1
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS	6
08	SERRURERIE - METALLERIE	4
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	4
10	PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE - NETTOYAGE	10
11	CARRELAGE ET FAIENCE	7
12	SOLS SOUPLES	5
13	ASCENSEUR	1
14	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	1
15	ELECTRICITE CFO & CFA	5
16	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	2
17	VOIRIE RESEAUX DIVERS	4
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS	5

Les critères d'analyse étaient les suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique :	60 %
Prix des prestations	40 %

✓ **Valeur technique: 60%**

➤ L'analyse de la valeur technique a été effectuée à partir du mémoire technique remis par le candidat, sur la base des sous-critères suivants :

- **Sous-critère 1** : Organisation de chantier (20 points)
 - Moyens humains et matériels dédié à l'opération,
 - Organisation de l'entreprise pendant les phases de préparation, d'études, de travaux, de réception et de levées des réserves,
 - Organisation du chantier (accès, sécurité, base vie, livraison..)

- **Sous-critère 2 : Planning (15 points)**
 - Appréhension du planning et des différentes phases de travaux,
 - Détail des principales phases de travaux de l'entreprise et les délais associés, compris phases d'approvisionnement et de fabrication,
 - Moyens prévus par l'entreprise (pendant les congés et optimiser les délais)
 - Gestion des levées de réserves et GPA

- **Sous-critère 3 : Mesures environnementales et de développement durable (15 points)**
 - Gestion des déchets, tri, réemploi
 - Réduction des nuisances environnementales (eau, air, bruit, sol)
 - Prise en compte de la RE2020, ou d'autres labels/performances environnementales

- **Sous-critère 4 : Compréhension des enjeux spécifiques du projet (10 points)**
 - Appropriation des contraintes du site (voisinage, accès, environnement bâti)
 - Adaptation de l'organisation à un centre social en activité pendant les travaux

✓ **Le prix des prestations: 40 %.**

La note est attribuée de la manière suivante : l'offre dont le montant est le moins élevé obtient la note maximum (40 points).

Les autres notes sont déterminées par l'application de la formule suivante : $40 \times (\text{Offre moins disante} / \text{Offre vérifiée})$

Note globale :

- ❖ La note globale est sur 100 points.
- ❖ L'offre arrivée en première position est déclarée "offre économiquement la plus avantageuse".

Après analyse des offres, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 Septembre 2025, il est proposé :

- ✓ De mener une procédure de négociation pour le **Lot n°7 « Menuiseries extérieures Aluminium-Occupations »** avec les 3 entreprises les mieux classées.

- ✓ **De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général**, conformément aux articles R.2185-1 ET R.2385-1 du code de la commande publique :
 - **Le lot n°6 : « Façades en enduit »** : Un seul candidat s'étant positionné pour un montant de 91 184,39 €, soit 82.5% plus chère que l'estimation (50 000 €), cette insuffisance de concurrence justifie l'abandon de la procédure d'attribution, afin de relancer une consultation.
 - **Le lot n°9 « Menuiseries intérieures bois »** : les 3 offres reçues sont nettement supérieures (de 47 à 94%) à l'estimation de la collectivité (182 000 €). Par conséquent, après analyse des raisons de ces écarts, la CAO décide de relancer un marché en procédure adaptée.

- ✓ **De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité** :
 - **Le lot n°13 « Ascenseur »** : L'offre remise par un candidat unique est irrégulière car ne comportant pas le mémoire technique stipulé dans les documents de la consultation. L'absence de concurrence nécessite de reconstruire pour ce lot. Compte tenu de l'estimation, la CAO décide de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

- ✓ **De retenir les entreprises suivantes :**

<u>Lot</u>	<u>Désignation</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montant HT €</u>
<u>01</u>	DESAMIANTAGE - PLOMB	LDE	8 990.00
<u>02</u>	CURAGE -DEMOLITION	CARRARA	34 928.05
<u>03</u>	GROS OEUVRE	PARUTTO	739 801.27
<u>04</u>	STRUCTURE BOIS MOB - BARDAGES - CHARPENTE - COUVERTURE	ARCHIREL	367 620.22
<u>05</u>	ETANCHEITE	RDV ETANCHEITE	4 276.62
<u>07</u>	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS		
<u>08</u>	SERRURERIE - METALLERIE	ROLLET	132 746,80
<u>10</u>	PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE - NETTOYAGE	GUELPA	261 583.51
<u>11</u>	CARRELAGE ET FAIENCE	AIN CARRELAGES	83 939.35
<u>12</u>	SOLS SOUPLES	MEURENAND	34 928.75
<u>14</u>	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	BAL ENERGIES	476 483.60
<u>15</u>	ELECTRICITE CFO & CFA	CORELEC	184 015.00
<u>16</u>	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	BLEU ELECTRIQUE	44 000.73
<u>17</u>	VOIRIE RESEAUX DIVERS	RATIGNER TP	165 934.00
<u>18</u>	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS	BALLAND	148 326.50
		TOTAL HT	2 771 713.17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- ✓ De mener une procédure de négociation pour le **Lot n°7 « Menuiseries extérieures Aluminium-Occultations »** avec les 3 entreprises les mieux classées.
- ✓ **De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général**, conformément aux articles R.2185-1 ET R.2385-1 du code de la commande publique :
 - **Le lot n°6 : « Façades en enduit »** : Un seul candidat s'étant positionné pour un montant de 91 184,39 €, soit 82.5% plus chère que l'estimation (50 000 €), cette insuffisance de concurrence justifie l'abandon de la procédure d'attribution, afin de relancer une consultation.
 - **Le lot n°9 « Menuiseries intérieures bois »** : les 3 offres reçues sont nettement supérieures (de 47 à 94%) à l'estimation de la collectivité (182 000 €). Par conséquent, après analyse des raisons de ces écarts, la CAO décide de relancer un marché en procédure adaptée.
- ✓ **De déclarer sans suite pour cause d'infructuosité :**
 - **Le lot n°13 « Ascenseur »** : L'offre remise par un candidat unique est irrégulière car ne comportant pas le mémoire technique stipulé dans les documents de la consultation. L'absence de concurrence nécessite de reconsulter pour ce lot. Compte tenu de l'estimation, la CAO décide de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables
- ✓ **De retenir les entreprises suivantes :**

<u><i>Lot</i></u>	<u><i>Désignation</i></u>	<u><i>Entreprises</i></u>	<u><i>Montant HT €</i></u>
<u>01</u>	DESAMIANAGE - PLOMB	LDE	8 990.00
<u>02</u>	CURAGE -DEMOLITION	CARRARA	34 928.05
<u>03</u>	GROS OEUVRE	PARUTTO	739 801.27
<u>04</u>	STRUCTURE BOIS MOB - BARDAGES - CHARPENTE - COUVERTURE	ARCHIREL	367 620.22
<u>05</u>	ETANCHEITE	RDV ETANCHEITE	4 276.62
<u>07</u>	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS		
<u>08</u>	SERRURERIE - METALLERIE	ROLLET	132 746,80
<u>10</u>	PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE - NETTOYAGE	GUELPA	261 583.51
<u>11</u>	CARRELAGE ET FAIENCE	AIN CARRELAGES	83 939.35
<u>12</u>	SOLS SOUPLES	MEURENAND	34 928.75
<u>14</u>	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	BAL ENERGIES	476 483.60
<u>15</u>	ELECTRICITE CFO & CFA	CORELEC	184 015.00
<u>16</u>	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	BLEU ELECTRIQUE	44 000.73
<u>17</u>	VOIRIE RESEAUX DIVERS	RATIGNER TP	165 934.00
<u>18</u>	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS	BALLAND	148 326.50
		TOTAL HT	2 771 713.17

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents administratifs et comptables relatifs aux marchés, notamment les actes d'engagement
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné

Le 30 Septembre 2025,

 Le Maire,
 Pierre LARRIEU

